



Commune de PLOUGONVELIN  
**Conseil Municipal du 25 mars 2019**  
**PROCES VERBAL**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de Conseillers présents : 20 (Quorum : 14)  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 7  
Date convocation du Conseil : 19 mars 2019

Le conseil municipal de Plougonvelin, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20h30 à l'Espace Keraudy sous la présidence de Monsieur Bernard GOUEREC.

**ETAIENT PRESENTS :**

GOUEREC Bernard	BELLEC Hélène	SALIOU Séverine	BACOR Israël
AUDREN Bertrand	LANNUZEL Céline	CALVEZ Christine	ELLEGOET Simone
PRUNIER Patrick	APPRIOU	LEPOITTEVIN Myriam	QUERE Raymond
KUHN Audrey	RAGUENES	LE BORGNE Jean Yves	DESHORS Annick
DUROSE Pierre	BILLY		BERTHELOT
QUERAN Véronique			

**PROCURATION :**

M. CORRE qui a donné procuration à M. GOUEREC  
Mme LE GOFF qui a donné procuration à Mme KHUN  
M. BIZIEN qui a donné procuration à Mme CALVEZ  
M. POCHIC qui a donné procuration à M. BILLY  
Mme FLOURY qui a donné procuration à Mme SALIOU  
M. GUEGUEN qui a donné procuration à M. AUDREN  
M. QUELEN qui a donné procuration à Mme ELLEGOET

**Secrétaire de séance : MME QUERAN**

**A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

N°	DELIBERATION
15/2019	<p><b>CONSTRUCTION DE TENNIS, D'UN PADEL ET D'UN PARKING AU TREZ-HIR – ATTRIBUTION DU MARCHE.</b></p> <p>La commune a engagé une consultation selon la procédure adaptée pour la construction de tennis, d'un padel et d'un parking au Trez-Hir.</p> <p>Conformément à la procédure, le maire a procédé à l'ouverture des offres qui ont fait l'objet d'une analyse.</p> <p>Le rapport d'analyse détaillé joint en annexe a été présenté à la commission d'appel d'offres le 14 mars 2019. Le dossier de consultation des entreprises, le procès-verbal de la commission d'appel d'offres ainsi que les devis présentés par les entreprises sont consultables en mairie.</p> <p>La meilleure offre émane de l'entreprise MARC pour un montant de 333 656,00€ HT pour la construction d'un padel avec mur de verre.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Raymond QUERE : Qu'en est-il du financement ?</li><li>- Hélène BELLEC : demande en cours notamment auprès de ATP, il y a eu un refus de la DETR.</li></ul>

- Raymond QUERE : il valait mieux s'assurer de l'obtention avant, vous marchez à l'aveugle.
- Bernard GOUEREC : Mais c'est comme ça maintenant, nous n'avons qu'après les notifications pour les subventions, nous choisissons d'avancer malgré tout. C'est une décision politique.
- Dominique BILLY : il faut que ce soit voté en conseil, pour pouvoir faire une demande de subventions.
- Séverine SALIOU : je m'abstiens de voter car je suis une voisine du projet.

Le conseil municipal décide à 26 voix pour et 1 abstention (S. SALIOU), d'attribuer le marché à l'entreprise MARC et autorise le Maire à signer toutes les pièces du marché.

**16/2019**

### **CONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE - AVENANT AU MARCHÉ**

Par délibération des 6 mars et 3 avril 2017, 16 juillet et 24 septembre 2018, le conseil municipal a délibéré pour attribuer les marchés de travaux pour la construction de l'école maternelle. Des modifications ayant été demandés par le maître d'ouvrage, il convient de prévoir la signature d'un avenant en moins-value avec l'entreprise suivante :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL DU MARCHÉ HT	MONTANT DE L'AVENANT HT	TRAVAUX DEMANDES
4-COUVERTURE ZINGUERIE	UDOC	28 771,82	-248,76	<u>EN MOINS</u> : entourage de verrière en zinc naturel - 775,78 <u>EN PLUS</u> : voligeage en sapin d'importation et couverture en feuilles de zinc + 527,02

Le conseil municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions (groupe PPT), autorise la signature d'un avenant au marché UDOC.

**17/2019**

### **AFFECTATION DES RESULTATS SPIC DE BERTHEAUME**

Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Le résultat de l'exercice 2018 du BUDGET SPIC DE BERTHEAUME :

- résultat de fonctionnement : + 14,14 €
- solde d'exécution de la section d'investissement  
Solde : 2 278,15  
Etat des restes à réaliser d'investissement : - 1 535,36  
Besoin de financement : 0

Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions (groupe PPT), décide d'affecter le montant de 14,14 € en report de fonctionnement (article R002).

**18/2019**

### **AFFECTATION DES RESULTATS CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES**

Les résultats de fonctionnement de l'exercice écoulé sont affectés par l'assemblée délibérante après le vote du compte administratif dudit exercice.

Le résultat de l'exercice 2018 du BUDGET CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES

	<p>- résultat de fonctionnement : + 5 394,10  - solde d'exécution de la section d'investissement  Solde : 31 547,36  Etat des restes à réaliser d'investissement : - 19 990,84  Besoin de financement : 0</p> <p>Au regard de ces données comptables et du montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, le conseil municipal, à 20 voix pour 1 contre (JY LE BORGNE) et 6 abstentions (groupe PPT), décide d'affecter le montant de 5 346,10 € en report de fonctionnement (article R002) et de 48 € (plus-values nettes de cession) en réserve (article R004) en section d'investissement.</p>
19/2019	<p><b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - MAISON DE L'ENFANCE</b></p> <p>Pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives au budget de la Maison de l'Enfance, il convient de procéder à des modifications de crédits. Le détail des comptes est joint en annexe. La décision modificative ci-après a été étudiée en commission de finances le 16 mars 2019.  Il est proposé les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses : 022 dépenses imprévues : + 741 €</li> <li>- recettes : 002 Résultat reporté : + 741 €</li> </ul> <p>Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions (groupe PPT), adopte la décision modificative proposée.</p>
20/2019	<p><b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE - CENTRE KERAUDY</b></p> <p>Pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives au budget du Centre Culturel Kéraudy, il convient de procéder à des modifications de crédits. Le détail des comptes est joint en annexe. La décision modificative ci-après a été étudiée en commission de finances le 16 mars 2019.  Il est proposé les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 651 redevances (droits SACEM) : + 11 000 €</li> </ul> </li> <li>- recettes : <ul style="list-style-type: none"> <li>o 7062 redevances et droits des services : + 8 680 €</li> <li>o 7588 autres produits divers : + 670 €</li> <li>o 7788 produits exceptionnels divers : + 1 650 €</li> </ul> </li> </ul> <p>Le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 1 contre (JY LE BORGNE) et 6 abstentions (groupe PPT), adopte la décision modificative proposée.</p>
21/2019	<p><b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE CENTRE DE LOISIRS AQUATIQUES</b></p> <p>Pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives au budget du Centre de Loisirs Aquatiques, il convient de procéder à des modifications de crédits. Le détail des comptes est joint en annexe. La décision modificative ci-après a été étudiée en commission de finances le 16 mars 2019.  Il est proposé les modifications suivantes :</p>

	<p><b><u>Section de fonctionnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses :</li> <li>○ 022 dépenses imprévues : + 5 346 €</li> <li>○ 002 résultat reporté : + 5 346 €</li> </ul> <p><b><u>Section d'investissement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses :</li> <li>○ 2313 immobilisations : + 11 604 €</li> <li>○ Reste à réaliser : + 19 991 €</li> <li>- recettes :</li> <li>○ 1064 réserves : + 48 €</li> <li>○ 001 Solde d'exécution reporté : + 31 547 €</li> </ul> <p>Le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 1 contre (JY LE BORGNE) et 6 abstentions (groupe PPT), adopte la décision modificative proposée.</p>
22/2019	<p><b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE SPIC DE BERTHEAUME</b></p> <p>Pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives au budget du SPIC de Bertheaume, il convient de procéder à des modifications de crédits. Le détail des comptes est joint en annexe. La décision modificative ci-après a été étudiée en commission de finances le 16 mars 2019.</p> <p>Il est proposé les modifications suivantes :</p> <p><b><u>Section de fonctionnement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses :</li> <li>○ 023 virement à la section d'investissement : + 1 800 €</li> <li>○ 042 opération d'ordre : + 214 €</li> <li>- recettes :</li> <li>○ 706 ventes de produits : + 2 000 € (aire de camping-cars)</li> <li>○ 002 Résultat reporté : + 14 €</li> </ul> <p><b><u>Section d'investissement</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dépenses :</li> <li>○ 2315 immobilisations : + 2 757 €</li> <li>○ Reste à réaliser : + 14 535 €</li> <li>- recettes :</li> <li>○ 021 virement de la section d'investissement : + 1 800 €</li> <li>○ 040 opération d'ordre : + 214 €</li> <li>○ Reste à réaliser : + 13 000 €</li> <li>○ 001 Résultat reporté : + 2 278 €</li> </ul> <p>Le Conseil Municipal, à 21 voix pour et 6 abstentions (groupe PPT), adopte la décision modificative proposée.</p>
23/2019	<p><b>DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE COMMUNE</b></p> <p>Pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables relatives au budget Commune, il convient de procéder à des modifications de crédits. Le détail des comptes est joint en annexe. La décision modificative ci-après a été étudiée en commission de finances le 16 mars 2019.</p>

Il est proposé les modifications suivantes :

**Section de fonctionnement**

- dépenses :

- 023 virement à la section d'investissement : + 55 482 €
- recettes :
- 73 impôts et taxes : + 36 358 €
- 74 dotations subventions : +18 545 €  
(fonds de compensation CCPI et dotations compensatoires)
- 042 opérations d'ordre : + 579 €

**Section d'investissement**

- dépenses :

- Opérations d'équipement : + 66 303 €
- Ecole : + 2 000 €
- Matériel : + 40 303 €
- Mairie : + 4 000 €
- Tennis : + 20 000 €
- 020 dépenses imprévues : + 6 120 €
- 040 opérations d'ordre : + 579 €

- recettes :

- 024 produits de cession : + 17 520 €
- 021 virement de la section d'investissement : + 55 482 €

- Annick DESHORS : les 17 520€ ?
- Bertrand AUDREN : ce sont les cessions de terrain

Le Conseil Municipal, à 20 voix pour, 1 contre (JY LE BORGNE) et 6 abstentions (groupe PPT), adopte la décision modificative proposée.

24/2019

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION**

L'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales revenant à la commune pour l'exercice 2019 est joint en annexe.

Le produit fiscal à taux constants des taxes directes locales est évalué à 2 601 631 €, soit une progression de 76 918 € (+ 3,361 %) par rapport au produit effectivement perçu en 2018.

- Jean-Yves LE BORGNE : vous n'aurez peut-être pas dans l'immédiat des réponses à mes questions :
  - 1 : quel est le nombre de contribuables aujourd'hui ?
  - 2 : combien il y en avait-il en début de mandat ?
  - 3 : combien sont exonérés d'impôts locaux
  - 4 : je voudrais une comparaison avec les autres communes de la CCPI, où nous situons nous point de vue des taux d'imposition ?
  - 5 : comparaison entre les ratios nationaux et d'autres communes comparables ?

	<p>Pour conclure, pensez-vous qu'il était nécessaire d'augmenter massivement les impôts comme en début de mandat ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bernard GOUEREC : au niveau CCPI, on est sur le panier moyen</li> <li>- Bertrand AUDREN : s'agissant de la dernière question, il y avait un déficit de 200k€ de non couvert sur le budget treziroise. Concernant cette augmentation, le président a annoncé la suppression de la taxe d'habitation. L'Etat compensera en fonction des taxes 2017 donc cette augmentation va permettre de recevoir plus de recettes.</li> </ul> <p>Le conseil municipal, à 20 voix pour et 7 contre (JY LE BORGNE et groupe PPT), décide de maintenir les taux d'imposition 2019 au même niveau qu'en 2018, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taxe d'habitation : 20,46 %</li> <li>• Taxe sur le foncier bâti : 23,22 %</li> <li>• Taxe sur le foncier non bâti : 44,77 %</li> </ul>
25/2019	<p><b>ACHAT DE MATERIEL NAUTIQUE</b></p> <p>Le Maire expose le projet d'achat de matériel nautique dédié aux entraînements et compétitions pour l'Association aviron de mer pour un montant total de 28 731,36€ TTC.</p> <p>Ce matériel est subventionné par le conseil départemental dans le cadre de l'aide au développement des compétitions.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'acquisition du matériel précité pour un montant total 28 731,36€ TTC pour l'association Aviron de mer.</p> <p>d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du département et de la Fédération Française d'Aviron.</p> <p>que le matériel sera remboursé par l'association sur 5 ans, déduction faite des subventions perçues.</p>
26/2019	<p><b>DENOMINATION DE VOIES</b></p> <p>Le maire expose qu'il convient de procéder à la dénomination de voies existantes pour procéder au numérotage obligatoire de toutes les maisons.</p> <p>Il propose les dénominations suivantes au Cosquer Village :</p> <p>Chemin de Park Ar Cosquer (voir plan joint) Chemin des 3 pêcheurs (voir plan joint).</p> <p>Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte ces deux propositions.</p>
27/2019	<p><b>RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR LA CALE DE BERTHEAUME</b></p> <p>Le maire expose que l'autorisation d'occupation du domaine public maritime a été accordée à la commune par convention du 19 décembre 1983 modifiée par avenant du 5 avril 1995, pour une concession d'endigage et d'utilisation du domaine public maritime pour la cale de Bertheaume pour une surface totale de 1 745 m<sup>2</sup>.</p>

<p>Cette autorisation, accordée pour une durée de 30 ans, est aujourd'hui échu. Il convient donc de régulariser la situation en sollicitant une nouvelle autorisation d'occupation temporaire d'une durée de 30 ans.</p>
--

Le dossier de demande d'AOT a été adressé aux conseillers avec la note de synthèse.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à formuler une demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine maritime pour une durée de 30 ans.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- DECISIONS DU MAIRE : mise en place d'une ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne pour un montant de 250 000 €.
- Bernard GOUEREC précise que les questions sont à transmettre en début de séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 29 avril 2019

**Le maire,**

**Le secrétaire de séance**

**Les conseillers municipaux**